

MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée que :

Le Conseil provisoire de cette municipalité d'Hébertville, à une séance ordinaire tenue le 2 février 2026, a adopté le règlement portant le numéro 01-26 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière-trésorière aux heures normales de bureau, soit :

Du lundi au jeudi de 7 h 30 à 16 h 00 et le vendredi de 7 h 30 à 12 h 00

DONNÉ À HÉBERTVILLE, CE 9^{ième} JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX.


Rachel Bourget, dg
Greffière-trésorière